

PRÉSIDENCE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de
la Coordination
Administrative

6 route des Artifices,
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@provinc
e-sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 104040-2020/2-
ISP/DAJI

ANNÉE 2020
10ème séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL
de la séance de l'assemblée de la province Sud
du jeudi 17 décembre 2020

Le **jeudi 17 décembre 2020 à 9 heures**, l'assemblée de la province Sud s'est réunie dans la salle des délibérations de l'hôtel de province, conformément à l'article 162 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, sous la présidence de madame Sonia Backes.

Présents :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Veylma Falao, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Absents donnant procuration :

M. Philippe Dunoyer donne procuration à Mme Magali Manuohalalo ;
M. Philippe Gomès donne procuration à M. Philippe Michel ;
Mme Annie Qaeze donne procuration à Mme Emmanuelle Khac ;
Mme Françoise Suve donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau ;
M. Milakulo Tukumuli donne procuration à M. Petelo Sao.

Absents :

M. Jean Kays, Mme Inès Kouathé, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

Soit 27 membres présents, 5 membres représentés et 8 membres absents.

L'exécutif de la province était représenté par :

Mme Sonia Backes, présidente de l'assemblée de la province Sud ;
M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud ;
Ainsi que M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par :

Mme Florence Ghilbert-Bezard, commissaire déléguée de la République en province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
Mme Maud Peirano, secrétaire générale adjointe en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;
M. Vincent Gislard, inspecteur général de la province Sud (IGPS/SG) ;

Ainsi que par :

Mme Christine Aïta, directrice adjointe de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;
M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;
Mme Marie Benzaglou, directrice du logement (DL) ;
Mme Christel Berger, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;
Mme Séverine Binet, chef de service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Ahmed Bouhaba, directeur de l'éducation (DES) ;
M. Jean-Pierre Breymand, directeur adjoint par intérim de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;
M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Baptiste Friat, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
M. Franck Ladrech, directeur adjoint par intérim de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;
M. Raphaël Larvor, directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;
M. Denis Loche, directeur du système d'information et du numérique (DSIN) ;
Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;
Mme Cinthia Morizot, directrice adjointe de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (SAB/DFI) ;
Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
Mme Ericka Pangrani, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;
M. Justin Pilotaz, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
M. Marc Spisser, directeur de la communication (SCOM).

Points inscrits à l'ordre du jour

- Présentation en matière de développement durable et des orientations et programmes visant à améliorer cette situation.

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falao, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, M. Milakulo Tukumuli, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Soit 32 membres présents ou représentés.

Conformément à l'article 182-1 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, une présentation a été effectuée sur la situation de la province Sud en matière de développement durable et programmes visant à améliorer cette situation.

- **Rapport n° 100613-2020-ACTS** : projet de délibération relative au budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2021.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, M. Milakulo Tukumuli, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Soit 32 membres présents ou représentés.

2. Débat

Lors de l'examen du projet de texte, un amendement a été proposé à l'article 1 par la présidente de l'assemblée de la province Sud visant à abonder l'opération 20D06295 « COVID 19 - Plan de soutien n° 2 » du chapitre 909 - Economie à hauteur de 100 millions de francs CFP par transfert de crédits à partir de l'opération 06D00424 « CS-Contribution globalisée » - du chapitre 900 - Administration générale. Cet amendement a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, après avoir donné lieu à un exposé des motifs et à une discussion. Celui-ci est annexé au présent compte rendu.

Les explications de vote de Mme Wateou pour le groupe Avenir En Confiance et de M. Michel pour le groupe Calédonie Ensemble sont annexées au présent compte-rendu.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Sao a indiqué remettre en cause certains choix opérés par l'exécutif. En effet, il a convenu qu'il est légitime de réaliser les projets électoraux annoncés lors de la campagne provinciale afin de satisfaire la base électorale. Mais une gouvernance fondée uniquement sur ce principe ne peut conduire qu'à une division entre les différentes populations de la collectivité. Selon M. Sao, il est nécessaire de dépasser les exigences de sa base électorale et de rassembler l'ensemble des populations. Par ailleurs, il a souligné qu'il est de la responsabilité de l'exécutif de la province Sud d'équilibrer son budget primitif 2021. Toutefois, les solutions pour atteindre cet objectif ont été apportées de manière précipitée et font apparaître un manque de réflexion et de concertation. A titre d'illustration, il a évoqué la décision de restituer certaines compétences à la Nouvelle-Calédonie qui aurait mérité d'être mieux préparée au regard de son importance et de son impact éventuel sur les populations. Par conséquent, M. Sao a fait savoir que le groupe L'Eveil Océanien voterait contre ce projet de délibération.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à la majorité des conseillers présents ou représentés (soit 22 votes pour et 10 votes contre).

Ont voté pour :

Avenir En Confiance : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Génération : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

Ont voté contre :

L'Eveil Océanien : Mme Veylma Falao, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao et M. Milakulo Tukumuli.

Calédonie Ensemble : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

- **Rapport n° 81748-2020/1-ACTS** : projet de délibération portant création des appartements relais pour les victimes de violences intrafamiliales.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falao, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, M. Milakulo Tukumuli, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Etant président du conseil d'administration de la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC), M. Sao s'est abstenu de participer au débat et au vote de ce texte.

Soit 31 membres présents ou représentés.

2. Débat

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 31 votes pour).

Ont voté pour :

Avenir En Confiance : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Génération : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

L'Eveil Océanien : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et M. Milakulo Tukumuli.

Calédonie Ensemble : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

- **Rapport n° 67887-2020/1-ACTS** : projet de délibération approuvant le principe d'une délégation de service public pour la gestion des déchets inertes sur le site provincial de Koutio-Koueta.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, M. Milakulo Tukumuli, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Soit 32 membres présents ou représentés.

2. Débat

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 32 votes pour).

Les seize élus suivants sont désignés pour participer à la commission spéciale :

- | | |
|---|------------------------------------|
| - titulaire : Mme Françoise SUVE ; | - titulaire : M. Philippe BLAISE ; |
| - suppléante : Mme Christiane SARIDJAN-VERGER ; | - suppléant : M. Lionel PAAGALUA ; |
| - titulaire : M. Julien TRAN AP ; | - titulaire : Mme Magali MANUOHAL. |
| - suppléante : Mme Léa TRIPODI ; | - suppléante : Mme Annie QAEZE ; |
| - titulaire : Mme Virginie RUFFENACH ; | - titulaire : M. Petelo SAO ; |
| - suppléante : Mme Nadine JALABERT ; | - suppléante : Mme Veylma FALAEO ; |
| - titulaire : M. Alesio SALIGA ; | - titulaire : M. Sylvain PABOUTY ; |
| - suppléant : M. Lionnel BRINON ; | - suppléant : M. Aloisio SAKO. |

Ont voté pour :

Avenir En Confiance : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M.

Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Génération : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

L'Eveil Océanien : Mme Veylma Falao, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao et M. Milakulo Tukumuli.

Calédonie Ensemble : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

- **Rapport n° 98523-2020/1-ACTS** : projet de délibération approuvant les conventions relatives au financement des opérations de fonctionnement du premier janvier 2021 au 31 décembre 2022, entre l'Etat, la province Sud et les communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa, Païta, Bourail, La Foa, Thio et le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falao, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, M. Milakulo Tukumuli, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Soit 32 membres présents ou représentés.

2. Débat

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 32 votes pour).

Ont voté pour :

Avenir En Confiance : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Généralions : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

L'Veuil Océanien : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao et M. Milakulo Tukumuli.

Calédonie Ensemble : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

- **Rapport n° 101462-2020/1-ACTS** : projet de délibération approuvant les conventions relatives au financement des opérations de fonctionnement du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, entre l'Etat, la province Sud, la province Nord, la province des Iles Loyauté, la Nouvelle-Calédonie, l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), le conservatoire des espaces naturels Nouvelle-Calédonie (CEN), le CNRT Nickel et son environnement (CNRT), l'institut agronomique néo-calédonien (IAC) et l'Agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie - Technopole (ADECAL).

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, M. Milakulo Tukumuli, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Soit 32 membres présents ou représentés.

2. Débat

M. Michel a indiqué que compte tenu des incertitudes budgétaires pour l'année 2022, le groupe Calédonie Ensemble s'abstiendrait au vote de ce projet de texte.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 26 votes pour et 6 abstentions).

Ont voté pour :

Avenir En Confiance : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Généralions : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

L’Eveil Océanien : Mme Veylma Falao, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao et M. Milakulo Tukumuli.

Se sont abstenus :

Calédonie Ensemble : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

- **rapport n° 88081-2020/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l’administration de la province Sud.

1. Présentation du projet de texte soumis à l’adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falao, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, M. Milakulo Tukumuli, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Soit 32 membres présents ou représentés.

2. Débat

Ce projet de délibération n’a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l’unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 32 votes pour).

Ont voté pour :

Avenir En Confiance : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Génération : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

L’Eveil Océanien : Mme Veylma Falao, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao et M. Milakulo Tukumuli.

Calédonie Ensemble : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

- **Rapport n° 104065-2020/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Philippe Dunoyer, Mme Veylma Falaeo, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Philippe Gomès, Mme Nadine Jalabert, Mme Nina Julié, Mme Emmanuelle Khac, Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, M. Lionel Paagalua, Mme Annie Qaeze, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, M. Milakulo Tukumuli, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Soit 32 membres présents ou représentés.

1. Comité consultatif d'action économique - partie économie maritime (CCA-EM art. 9)

M. Kays a été désigné par l'assemblée de la province Sud le 18 juillet 2019 pour siéger au CCA-EM. Par la suite, il a été élu président de la commission du développement rural (DR), le 12 août 2020.

Or, les statuts du CCAE-EM prévoient que le président de la commission DR siège également au sein de ce comité. Par conséquent, M. Kays doit être remplacé en tant que représentant de l'assemblée.

2. Commission consultative de la certification professionnelle (CCCP – art. 75)

Mme Veylma Falaeo a été désignée pour siéger à la CCCP le 18 juin 2020. A la demande du groupe l'Eveil Océanien, il est proposé de la remplacer par M. Petelo Sao.

2. Débat

Organisme	Désignations des représentants de l'assemblée de la province Sud
Comité consultatif d'action économique - partie économie maritime Art 1	M. Jean KAYS, titulaire est remplacé par Mme Emmanuelle KHAC

Commission consultative de la certification professionnelle (CCCP) Art 2	Mme Veylma FALAEO, titulaire, est remplacée par M. Petelo SAO
--	--

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 32 votes pour).

Ont voté pour :

Avenir En Confiance : Mme Sonia Backes, Mme Marie-Jo Barbier, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, M. Lionnel Brinon, M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Virginie Ruffenach, M. Alesio Saliga, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi, Mme Aniseta Tufele, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Génération : Mme Nina Julié et M. Nicolas Metzdorf.

L'Eveil Océanien : Mme Veylma Falaeo, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, M. Petelo Sao et M. Milakulo Tukumuli.

Calédonie Ensemble : M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Emmanuelle Khac, Mme Magali Manuohalalo, M. Philippe Michel et Mme Annie Qaeze.

Conformément aux dispositions de l'article 176 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, un rapport sur l'état des participations de la province Sud au capital de sociétés et l'activité de celles-ci a été communiqué aux élus.

Conformément à l'article 177-1 de la loi organique, un rapport sur les marchés publics ayant été attribués ou ayant fait l'objet d'avenants, depuis la précédente communication faite en séance plénière du 3 décembre 2020, a été communiqué aux élus.

Un rapport sur les agréments accordés depuis la précédente communication faite en séance plénière du 11 novembre 2020, a été communiqué aux élus, conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée n° 33-2016 du 16 septembre 2016 instaurant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP).

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente de l'assemblée de province a levé la séance à 10 heures 40.

Conformément aux articles 53 et 54 de la délibération n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud*, le présent compte-rendu sommaire officiel sera, à l'issue de son approbation par le Bureau de l'assemblée de la province Sud, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et mis en ligne sur le site internet provincial (Juribase web).



DÉCLARATION DE GROUPE

Budget primitif 2021

Madame la Présidente,

Mes chers(es) collègues,

Avant d'expliquer notre vote en faveur de la proposition de budget 2021, vous comprendrez que notre groupe évoque les événements qui se sont déroulés ces derniers jours et les difficultés qui subsistent encore dans notre province.

En **notre nom**, je veux exprimer d'abord **notre solidarité** avec les salariés et les sous-traitants de l'usine du Sud et de la SLN.

Leurs emplois, tout comme l'activité de nombreuses entreprises, sont menacés par les exactions commises et ont été mis en péril par les barrages, les blocages, et les entraves de tous ordres à la liberté de circuler. **Nous sommes à leurs côtés.**

Nous voulons également remercier l'Etat pour la solidarité active exercée, ainsi que ses services de gendarmerie et de police qui sont intervenus en tout point et avec sang-froid.

Enfin, nous formons l'ardent souhait que l'ordre, le respect des personnes et des biens, les libertés, **soient rétablis**. Que la Justice passe, que les auteurs de vandalisme et d'actes à

caractère criminel soient identifiés et jugés selon les lois de la République.

Dans ces circonstances, notre groupe assure l'Exécutif de la province de son entier soutien.

Pour ce qui est de ce budget, il s'inscrit dans la continuité des annonces faites lors du débat d'orientation budgétaire du 5 novembre dernier.

49.5 milliards de francs, soit un budget en réduction de 8% par rapport au précédent.

Un budget que nous qualifions de sincère, en ce qu'il prend en compte la réalité économique et sanitaire calédonienne, les enjeux et obligations réglementaires d'une collectivité, les ambitions et projets politiques issus d'un principe démocratique et qu'il s'ajuste en conséquence.

Un budget qui se construit en tenant compte de ce qu'**il n'y aura pas, de ce qu'il n'y aura plus**, sur la base de ce qui aujourd'hui nous fait défaut : un rendement fiscal mal estimé et par effet domino, une assiette de répartition qui se réduit de **- 4 milliards de francs CFP**.

RENDEMENT et RÉPARTITION, voilà bien deux termes qui, associés à notre situation économique et politique, font grincer à tous les étages, tant il devient mécaniquement compliqué de les faire fonctionner ensemble.

Quand la province Sud, **premier bassin de population** du territoire, **premier pôle de création d'emploi**, **première créatrice de richesses**, ne retire que 50% des bénéfices qu'elle génère, il **n'est plus supportable** que cette situation inégalitaire perdure.

La réalité, et nous le savons tous ici, c'est que cette clé de répartition est une injustice pour les populations les plus fragiles. Il n'y a pas de marge de manœuvre possible pour la collectivité provinciale.

Au nom de quelles « solidarités », de quelles « obligations », les habitants du Sud, encore une fois, se plient, à un principe trentenaire, qui n'a **JAMAIS** vraiment atteint son objectif.

C'est en prenant en compte l'ensemble de ces contraintes que ce budget 2021 s'attache à conserver une trajectoire résolument tournée vers la reconstruction de son épargne, de rétablir une autonomie et une solvabilité financière.

N'est-ce pas là le premier devoir d'une collectivité ?

C'est par la rationalisation et la maîtrise des dépenses que notre exécutif s'est attaché à dégager toutes les pistes d'économie possible.

Dans sa trajectoire, la collectivité maintient ses efforts malgré une réduction de son budget de fonctionnement de **12%** ;

Elle maintient son investissement **10 milliards de francs**, ainsi que ses interventions, **12 milliards de francs**.

22 milliards de francs engagés dont :

1.6 milliard sur le soutien aux communes, la participation au renforcement de la sécurité et à la lutte contre la délinquance ;

1.7 milliard sur l'habitat et la santé publique avec notamment la poursuite de la politique de la famille et le financement des aides à la pierre, des aides à l'accession ;

1.7 milliard sur l'enseignement, les collèges et les internats, avec la sécurisation et la rénovation des collèges, le confort thermique et les équipements ;

900 millions pour le soutien aux initiatives économiques, comme le CASE ou encore l'aménagement des zones touristiques.

270 millions pour le budget participatif, édition 2021.

Dans le cadre de ses interventions et subventions, votre budget consacre **53%** de ses crédits sur le secteur de l'enseignement, de la santé, de la protection, soit pas moins de **12.65 milliards** pour la santé et le médico-social, les allocations d'enseignement ou encore l'aide médicale.

Ce sont donc bien les plus fragiles que la province Sud aide le mieux.

Toujours dans l'optique de la maîtrise de ses dépenses, l'institution provinciale réduit de **12%** son budget de fonctionnement, grâce notamment à une mutualisation efficace et efficiente de ses services, la centralisation de ses moyens généraux, le non renouvellement de postes.

Pour toutes ses raisons, Madame la présidente, nous voterons ce budget, qui demeure dynamique malgré des réductions de ressources très importantes.

Enfin, notre groupe remercie l'ensemble des directions et des services pour leur engagement dans ce contexte budgétaire contraint.



Explication de vote

**- Un projet de budget 2021
insincère et irresponsable -**

Jeudi 17 décembre 2020 - 09 H 00

Rapport N°100613-2020/1-ACTS : Projet de délibération relative au budget primitif pour l'exercice 2021

Pour la première fois depuis la création des provinces, le projet de budget que vous nous proposez n'est pas adossé sur les prévisions budgétaires de la Nouvelle-Calédonie. Le gouvernement Santa ne présentera en effet, son projet de budget au congrès qu'en mars 2021 parce qu'il est incapable d'estimer correctement ses recettes et donc, l'assiette de répartition qui conditionne les dotations allouées aux provinces.

L'autre caractéristique de votre projet de budget 2021, c'est qu'il est construit sur une hypothèse de "restitution" de compétences à la Nouvelle-Calédonie, en ce qui concerne l'aide médicale, l'enseignement privé et la dotation de fonctionnement des hôpitaux notamment. Pour autant, nous ne savons pas précisément à quelle date le dispositif sera effectif puisque personne ne sait comment la Nouvelle-Calédonie financera l'exercice des compétences qui lui seront restituées.

Ces deux éléments soulignent à quel point votre projet de budget 2021 est insincère et irresponsable.

Insincère, parce qu'à quelques milliards près, vous êtes incapables d'arrêter la prévision de recettes et de dépenses de la collectivité pour l'année prochaine. Mais pour vous, cela n'est pas grave puisque vous nous expliquez que vous corrigerez ce budget par décisions modificatives en fonction du vote effectif du budget de la NC et du moment où vous pourrez renvoyer l'exercice de certaines compétences sur la NC.

Irresponsable, parce que vous avez choisi de sacrifier 30.000 ressortissants de l'aide médicale et 11.000 enfants scolarisés dans l'enseignement privé sans savoir comment ces prestations continueront d'être assurées.

C'est sans doute la traduction du choc de confiance que vous aviez promis aux Calédoniens...

En matière de choc, le fait est que nous sommes servis.

En l'espace de 18 mois, vous aurez réussi la performance de vider les caisses de la province, de supprimer la MIJ, de dissoudre NCTPS et de couper notre pays en deux sur la question de la reprise de l'usine du Sud. Et vous vous apprêtez à creuser davantage les inégalités sociales qui fracturent notre société en remettant en cause la couverture sociale de 30.000 calédoniens et la scolarité des 11.000 élèves de la province Sud dans l'enseignement privé.

Quant à la confiance, grâce à votre sens du dialogue, votre politique du partage et votre proposition de partition, nous avons pu mesurer à quel point elle a progressé lors du 2^e référendum...

Pour ce qui nous concerne, nous ne partageons aucune de ces orientations et nous voterons donc CONTRE votre projet de budget primitif 2021.

**Projet de délibération
relative au budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2021**

AMENDEMENT portant ajustement, à l'article 1^{er} du projet de délibération, des propositions par chapitre de la balance de la section d'investissement

Exposé des motifs

Le présent amendement vise à proposer l'abondement de l'opération 20D06295 « COVID 19 - Plan de soutien n°2 » du chapitre 909 - Economie à hauteur de **100 millions XPF** par transfert de crédit à partir de l'opération 06D00424 « CS-Contribution globalisée » - du chapitre 900-Administration générale.

L'opération 20D06295 « COVID 19 - Plan de soutien n°2 » du chapitre 909 – Economie, est ainsi portée à **100 millions XPF**.

Au regard des circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie internationale de Covid-19, il a été instauré à compter du 1er juillet 2020, par la délibération n°37-2020/APS, un plan d'urgence de soutien aux entreprises touristiques de la province Sud durablement affectées par l'arrêt de la desserte internationale. Compte tenu de la prolongation de la fermeture des frontières, ce dispositif vient d'être prorogé en BAPS jusqu'à fin juillet 2021.

Afin de permettre le financement de ce soutien réaffirmé aux entreprises dépendantes de l'ouverture des frontières maritimes et aériennes, il est proposé d'inscrire au budget les crédits correspondants, évalués sur la base des dépenses de la période écoulée, soit 100 millions de Fcfp.

Il est à noter que la DEFE étudie actuellement la faisabilité de réduire le seuil d'éligibilité au dispositif fixé aujourd'hui à 90% de perte de chiffre d'affaire mensuel par rapport à la même période de l'année précédente.

Texte de l'amendement

A l'annexe budgétaire de la présente délibération, la balance par chapitre sur laquelle porte le vote est modifiée comme suit :

Balance générale du budget

CHAPITRE	Propositions initiales		Amendement		Chapitres ajustés	
	RECETTE	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE
900-ADMINISTRATION GENERALE	39 500 000	1 346 503 297		-100 000 000	39 500 000	1 246 503 297
901-SECURITE ET ORDRE PUBLIC	0	100 000 000			0	100 000 000
902-ENSEIGNEMENT	1 322 830 750	1 985 352 416			1 322 830 750	1 985 352 416
903-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	7 154 321	255 358 413			7 154 321	255 358 413
904-SANTE	162 429 628	327 500 000			162 429 628	327 500 000
905-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	804 955 656	1 366 820 441			804 955 656	1 366 820 441
906-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	0	3 000 000			0	3 000 000
907-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	250 300 000	1 857 881 116			250 300 000	1 857 881 116
908-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	514 477 702	1 767 750 000			514 477 702	1 767 750 000
909-ECONOMIE	10 000 000	919 300 000		100 000 000	10 000 000	1 019 300 000
922-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 489 600 000	0			1 489 600 000	0
923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	4 600 000 000	2 565 000 000			4 600 000 000	2 565 000 000
924011-CI/CS-INTERNET A L'ECOLE	0	34 000 000			0	34 000 000
924022-ENTRETIEN DES COURS D'EAU	0	7 000 000			0	7 000 000
924027-REHABILITATION DES SITES DEGRADES	0	4 000 000			0	4 000 000
924037-EXTENSION DES PISTES DE TINA	0	4 500 000			0	4 500 000
924073-BOUCLES DE TINA	0	0			0	0
924079-YATE-RM10 & RM13	0	138 000 000			0	138 000 000
924080-MD-RM16	0	122 000 000			0	122 000 000
924085-ETUDES ET PROJETS ECONOMIQUES	0	0			0	0
924086-PLAN DE PREVENTION DES FEUX DE FORETS	19 500 000	39 000 000			19 500 000	39 000 000
924087-RESTRUCTURATION DE LA FOL	0	10 000 000			0	10 000 000
924088-RESORPTION DEPOTS SAUVAGES	7 266 468	14 532 936			7 266 468	14 532 936
925-OPERATIONS PATRIMONIALES (OPERATION D'ORDRE)	2 079 082 786	2 079 082 786			2 079 082 786	2 079 082 786
926-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (OPERATIONS D'ORDRE)	4 900 000 000	1 539 515 906			4 900 000 000	1 539 515 906
954-PRODUIT DES CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)	279 000 000	0			279 000 000	0
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	16 486 097 311	16 486 097 311	0	0	16 486 097 311	16 486 097 311
930-ADMINISTRATION GENERALE	357 210 000	6 561 730 530			357 210 000	6 561 730 530
931-SECURITE ET ORDRE PUBLIC	0	150 000 000			0	150 000 000
932-ENSEIGNEMENT	301 836 300	13 469 742 944			301 836 300	13 469 742 944
933-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	74 300 000	1 404 159 500			74 300 000	1 404 159 500
934-SANTE	60 600 000	3 220 486 820			60 600 000	3 220 486 820
935-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	1 709 000 000	4 215 342 383			1 709 000 000	4 215 342 383
936-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	528 750 000	1 069 673 956			528 750 000	1 069 673 956
937-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	220 447 500	1 557 368 173			220 447 500	1 557 368 173
938-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	276 040 000	1 603 220 000			276 040 000	1 603 220 000
939-ECONOMIE	30 000 000	2 691 125 400			30 000 000	2 691 125 400
940-IMPOSITIONS DIRECTES	1 300 000 000	0			1 300 000 000	0
941-AUTRES IMPOTS ET TAXES	5 200 000 000	122 000 000			5 200 000 000	122 000 000
942-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	29 823 250 000	0			29 823 250 000	0
943-OPERATIONS FINANCIERES	69 000 000	525 100 000			69 000 000	525 100 000
946-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (OPERATIONS D'ORDRE)	1 539 515 906	4 900 000 000			1 539 515 906	4 900 000 000
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	41 489 949 706	41 489 949 706	0	0	41 489 949 706	41 489 949 706
TOTAL GENERAL	57 976 047 017	57 976 047 017	0	0	57 976 047 017	57 976 047 017